

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 333

6 février 2014

SOMMAIRE

Alcentra S.à r.l.	15954	Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés	15968
AL-REEF Luxembourg S.A.	15972	Euro Composites® S.A.	15981
AM Global Holding Bis	15970	Euro Consult Ingénierie S.à r.l.	15981
ArcelorMittal Luxembourg	15980	Euro Footwear Holdings S.à r.l.	15968
avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l.	15979	European Direct Property Management S.A.	15967
Avega Tax Advisors S.à r.l.	15980	European Finance Partners S.A.	15969
Bad Schönborn	15950	Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l.	15974
Benetton International Manufacturing S.A.	15942	foodwinerocknroll	15979
Benetton International S.A.	15942	General Mills Luxembourg Finance S.à r.l.	15938
Britt Sàrl	15984	H'Cars	15977
BSEC S.A.	15973	International Investment S.A.	15950
Comptoir Produits Automobiles S.A.	15976	Klötze	15953
dHC International S.A.	15980	Lemwerder	15954
DRAGOON Spf S.A.	15966	Parwa Finance S.A.	15970
Duraro S.A.	15967	Rilston S. à r. l.	15969
Duraro S.A.	15967	SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung 4 S.à r.l.	15970
DZC	15968	Silver II GP S.à r.l.	15955
EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch	15982	Teufelsbad	15954
Eischen S.à r.l.	15966	Thale	15954
Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l.	15968	Tishman Speyer Europe S.à r.l.	15982
Emile Jegen S.A.	15982	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	15982
EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl	15969	Uranium Participation Cyprus Limited-Lu- xembourg Branch	15980
Entourage Commodity Management & In- vestment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	15968		
Eren Participations S.A.	15981		
Espace Events & Communication S.à r.l.	15969		

General Mills Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.229.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

General Mills Swiss Three GmbH, a company organized and existing under the laws of Switzerland, with registered address at Baarerstrasse 21, CH-6300 Zug, Switzerland, registered with the "Handelsregister des Kantons Zug" under file number CH-170.4.009.495-2,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on December 4, 2013.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That General Mills Swiss Three GmbH, aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of General Mills Luxembourg Finance S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.229, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 15, 2013 (the "Company").

II. The Company's articles of association (the "Bylaws") have not been amended.

III. That the Company's share capital is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

IV. Common draft terms of merger established by the Company and Old El Paso Foods B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under file number 32061308 ("Old El Paso Foods B.V.") have been executed in front of the undersigned notary on October 25, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2824 of November 12, 2013 (the Common Draft Terms of Merger).

V. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the procedure of the merger (the "Merger") in compliance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");

2. Acknowledgment of the completion of the preliminary conditions to the Merger;

3. Approval of the realization of the Merger pursuant to which the Company will absorb Old El Paso Foods B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under file number 32061308;

4. Effects of the Merger;

5. Approval of the issuance of one (1) share with a par value of one Euro (EUR 1) (the "Share");

6. Consider amending the first paragraph of Article 6 of the Bylaws to give it the following content:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital amounts to twenty thousand one Euros (EUR 20,001) represented by twenty thousand one (20,001) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.;"

7. Membership to the board of managers of the Company;

8. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that pursuant the Common Draft Terms of Merger, the Company will absorb Old El Paso Foods B.V.

The Sole Shareholder, being the owner of one hundred percent (100%) of the shares of Old El Paso Foods B.V., acknowledges that the Merger is operated in accordance with the provisions of Articles 257 et seq. of the Law which explicitly authorizes the merger of a Luxembourg company and a foreign company, provided that the laws applicable to such foreign company do not prohibit such a merger. The Sole Shareholder further acknowledges that the Merger is also

operated pursuant to Article 2:309 of the Dutch Civil Code and other relevant provisions of Title 7 Book 2 of the Dutch Civil Code.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the completion of the following conditions prior to the realization of the Merger:

(a) The management of each of the merging companies has adopted the Common Draft Terms of Merger on October 25, 2013;

(b) The Common Draft Terms of Merger have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at least one month prior to the date of this meeting;

(c) The management of each of the merging companies has, pursuant to article 265 of the Law, drawn up a detailed written report explaining the terms of the Common Draft Terms of Merger and setting out the legal and economic grounds for them; and

(d) All the documents provided for by Article 267 paragraph 1 of the Law, have been available at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting and the shareholders have had due access thereto.

All the relevant and required formalities relating to the Merger have been undertaken in the Netherlands, evidence thereof having been given to the notary.

In furtherance of Article 271 of the Law, the undersigned notary declares that:

(i) He has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company, as the absorbing company; and

(ii) He has received the certificate issued by the foreign notary set forth in Article 271 (2) for Old El Paso Foods B.V., as the absorbed company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the realization of the Merger, pursuant to which Old El Paso Foods B.V., is merged with the Company, with accounting effect as of the date of the present meeting, by transferring under universal title to the Company all its assets and all its liabilities at their book and tax value, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that, pursuant to the Merger and to Article 274 paragraph 1 of the Law, all of the assets and liabilities of Old El Paso Foods B.V., will be transferred ipso jure at their book and tax value to the Company and Old El Paso Foods B.V. will cease to exist.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Merger will result in the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Old El Paso Foods B.V.

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to twenty thousand one Euros (EUR 20,001) by the issuance of the Share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Bylaws, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital amounts to twenty thousand one Euros (EUR 20,001) represented by twenty thousand one (20,001) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that the members of the board of managers of the Company will remain the same as prior to the Merger.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

General Mills Swiss Three GmbH, une société à responsabilité limitée organisée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social à Baarerstrasse 21, CH-6300 Zug, Switzerland, et inscrite auprès du «Handelsregister des Kantons Zug», sous le matricule CH-170.4.009.495-2,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que General Mills Swiss Three GmbH, précité, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de General Mills Luxembourg Finance S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.229, constitué aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2013 (la «Société»).

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.

III. Que le capital social de la Société est de vingt mille Euros (EUR 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

IV. Le projet commun de fusion établit par la Société et Old El Paso Foods B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal établissement au Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, enregistré auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le matricule 32061308 («Old El Paso Foods B.V.») a été signé par devant le notaire instrumentaire le 25 octobre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2824 of 12 novembre 2013 (le «Projet Commun de Fusion»)

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Prise en considération de la procédure de fusion (la «Fusion») en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

2. Prise en considération de l'accomplissement des conditions préalables à la Fusion;

3. Approbation de la réalisation de la Fusion en vertu de laquelle la Société absorbera Old El Paso Foods B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal établissement au Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, enregistré auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le matricule 32061308;

4. Effets de la fusion;

5. Approbation de l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) (la «Part Sociale»);

6. Considérer la modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à vingt mille un Euros (EUR 20.001) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

7. Composition du conseil de gérance de la Société;

8. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend acte que conformément au Projet Commun de Fusion, la Société absorbera Old El Paso Foods B.V.

L'Associé Unique, détenteur de cent pour cent (100%) des actions d'Old El Paso Foods B.V., prend acte que la Fusion est fait conformément aux dispositions des articles 257 et suivants de la Loi qui autorise explicitement la fusion d'une société luxembourgeoise et d'une société étrangère, à condition que les lois applicables à cette société étrangère n'interdisent pas une telle fusion. L'Associé Unique reconnaît en outre que la Fusion est également fait conformément à l'article 2:309 du Code civil néerlandais et des autres dispositions pertinentes du titre 7 du Livre 2 du Code civil néerlandais.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver la réalisation des conditions suivantes avant l'accomplissement de la fusion:

(a) Le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent a adopté le Projet Commun de Fusion en date du 25 octobre 2013;

(b) le projet commun de fusion ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la date de la présente assemblée;

(c) Le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent a, conformément à l'article 265 de la Loi, rédigé un rapport détaillé écrit exposant les termes du Projet Commun de Fusion et exposant les motifs juridiques et économiques de cette Fusion; et

(d) Tous les documents prévus par l'article 267 alinéa 1 de la Loi ont été disponibles au siège social de la Société un mois avant la date de la présente assemblée et les associés y avaient accès.

Toutes les formalités nécessaires et pertinents relatives à la Fusion ont été accomplies aux Pays-Bas, la preuve ayant été donnée au notaire.

En application de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare que:

(i) Il a vérifié et certifie l'existence et la validité des actes juridiques et formalités de la Société, société absorbante; et

(ii) Il a reçu le certificat émis par le notaire étranger prévu par l'article 271 (2) pour Old El Paso Foods B.V., société absorbée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver l'accomplissement de la Fusion, en vertu de laquelle Old El Paso Foods B.V., est fusionné avec la Société, avec effet comptable à la date de la présente assemblée, par le transfert à titre universel à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs à leur valeur comptable et fiscal, sans aucune restriction ou limitation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que, suite à la Fusion et conformément à l'article 274 alinéa 1 de la Loi, tous les actifs et passifs d'Old El Paso Foods B.V. seront transférés de plein droit à leur valeur comptable et fiscale à la Société et Old El Paso Foods B.V. cessera d'exister.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que la Fusion aura pour conséquence l'annulation des actions détenues par l'Associé Unique dans le capital d'Old El Paso Foods B.V.

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000) à vingt mille et un Euros (EUR 20.001) par l'émission de la Part Sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à vingt mille un Euros (EUR 20.001) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide que les membres du conseil de gérance de la Société resteront les mêmes qu'avant la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/975. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012307/216.

(140013691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 78.734.

Benetton International Manufacturing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 183.596.

In the year two thousand and fourteen, on the second of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held:

An extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Benetton International S.A." (hereinafter, the Company), having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.734, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 9, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 363, dated May 17, 2001, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1633, dated August 12, 2010.

The meeting is chaired by Mr Dominique Léonard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Agathe Eudeline, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Ms Agathe Eudeline, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders represented by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal in October and December 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred thirty-three million five hundred thirty-eight thousand four hundred and seventy Euro (EUR 133,538,470.00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The meeting noted that the board of directors of the Company resolved, through resolutions taken on October 18, 2013, to propose to the shareholders of the Company to proceed with a demerger of the Company (the Demerger) in accordance with article 307, referring to articles 289, 290, 291 and articles 295 (with the exception of paragraph (1) c), d) and e)) through article 305 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and other applicable provisions.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the proposed demerger.
 2. Acknowledgement of the approval by the Company's board of directors of the demerger plan and of the publication of such demerger plan.
 3. Acknowledgement and approval of the published demerger plan.
 4. Acknowledgement of the availability to the shareholders of the documents provided for by article 295 of the Law for a period of one month preceding the date of the present meeting.
 5. Acknowledgement that no objections to the demerger plan have been received.
 6. Approval of the demerger and determination of its effective date.
 7. Incorporation of the transferee company and determination of its articles of incorporation.
- V. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge that a Demerger will be realized with effect as from January 2, 2014, by contribution of part of the assets and liabilities of the Company to Benetton International Manufacturing S.A., a public limited liability company to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which will have

its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Transferee Company), the remaining assets and liabilities being retained by the Company, according to the terms and conditions of the Demerger Plan (as defined below) dated October 18, 2013.

Second resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge that the board of directors of the Company has adopted, by resolutions taken on October 18, 2013, the demerger plan, which has been published on November 7, 2013, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2781, in accordance with the requirements of articles 290 and 307 of the Law (the Demerger Plan).

Third resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge and approve the Demerger Plan as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in all its provisions.

Fourth resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge that the documents provided for by article 295 of the Law (i.e. the Demerger Plan, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Company, at its registered office, for a period of one month prior to the date of these resolutions.

Fifth resolution

The meeting unanimously resolves to acknowledge that no objections to the Demerger Plan have been received between the date of publication of the Demerger Plan and the date of the present resolutions.

Sixth resolution

Having waived the examination of the Demerger Plan by an independent expert, in accordance with article 296 (1) of the Law, the meeting unanimously resolves to approve the Demerger and to determine that the Demerger shall be effective as from January 2, 2014 towards the Company and the Transferee Company and upon publication of the present resolutions with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations towards third parties.

Seventh resolution

Further to the above resolutions, the meeting resolves to request the notary to incorporate the Transferee Company, whose articles of incorporation shall henceforth be read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company under the name of "Benetton International Manufacturing S.A." (the Company)

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other address in Luxembourg-City by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has or not participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at four million Euro (EUR 4,000,000.00) represented by thirteen million three hundred fifty-three thousand eight hundred forty-seven (13,353,847) shares without a nominal value, each fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The share capital of the Company may be increased or reduced and all or part of the issue premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last business day of the month of June at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the share capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the ten percent (10.00%) threshold is no longer met.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provision

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2014.

Subscription

The thirteen million three hundred fifty-three thousand eight hundred forty-seven (13,353,847) shares of the Company are issued to:

Benetton Group S.p.A., with registered office at Villa Minelli, I-31050 Ponzano, Treviso, two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine shares	249,999
Benetton Holding International N.V./S.A., with registered office at Amsterdam and with effective and administrative management office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.124, thirteen million one hundred and three thousand eight hundred forty-eight shares	<u>13,103,848</u>
Total: thirteen million three hundred fifty-three thousand eight hundred forty-seven (13,353,847) shares	13,353,847

Payment

The share capital of the Transferee Company has been fully paid up in the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.00) through contribution in kind of the assets and liabilities as described in detail in the Demerger Plan. The contribution in kind, being made at net book values and being based on the audited annual accounts of Benetton International S.A. as of December 31, 2013 will, in compliance with the provisions of article 26-1 (3quarter) of the Law not be subject to a contribution in kind report from an independent auditor.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Resolutions of the sole shareholder

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2013:

- Mr. Bernard BASECQZ, director and Chairman of the board, residing at 1, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, born on October 15, 1945 in Enghien (Belgium);
- Mr. Daniele BANDIZIOL, director, residing at 28, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, born on March 15, 1961 in Spinea (Italy);
- Mr. Giuseppe MAZZOCATO, director, residing at 24, am Stronck, L-6915 Roodt-sur-Syre, born on August 11, 1958 in Montebelluna (Italy);
- Mr. Mauro FAVA, director, residing at 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Treviso, born on January 14, 1957 in Treviso (Italy);
- Mr. Andrea GHIRINGHELLI, director, residing at 10, Via Dogana, CH-Bellinzona, born on October 2, 1965 in Bellinzona (Switzerland).

2. The following person is appointed as independent auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2013:

- Ernst & Young S.A., public limited liability company, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Benetton International S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.734, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 en date du 17 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 4 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1633 en date du 12 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Dominique Léonard, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Agathe Eudeline, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Agathe Eudeline, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé émises en octobre et décembre 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent trente-trois millions cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix Euro (EUR 133.538.470,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'assemblée constate que le conseil d'administration de la Société a décidé, par des résolutions prises le 18 octobre 2013 de proposer aux actionnaires de la Société, la scission de la Société conformément à l'article 307, se référant aux articles 289, 290, 291, et aux articles 295 (à l'exception du paragraphe (1) c, d) et e)) jusqu'à l'article 305 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et conformément aux autres dispositions applicables.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance de la scission proposée.
2. Reconnaissance de l'approbation par le conseil d'administration de la Société du projet de scission et de la publication de celui-ci.
3. Reconnaissance et approbation du projet de scission.
4. Constat de la possibilité pour les actionnaires de la Société de consulter les documents requis par l'article 295 de la Loi durant une période de un mois précédant la date de la présente assemblée.
5. Constat qu'il n'y a pas eu d'objections à la réalisation du projet de scission.
6. Approbation de la scission et détermination de sa date d'effet.
7. Constitution de la société cessionnaire et fixation de ses statuts.

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare unanimement avoir pris connaissance qu'une scission va être réalisée avec effet au 2 janvier 2014, par un apport d'une partie des éléments d'actif et de passif de la Société (la Scission) à Benetton International Manufacturing S.A., une société anonyme à constituer en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, qui aura son siège social au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et qui sera immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société Cessionnaire), l'autre partie des éléments d'actif et passif devant rester affectée à la Société, conformément aux principes et modalités prévus par le Projet de Scission (tel que défini ci-dessous) du 18 octobre 2013.

Seconde résolution

L'assemblée déclare unanimement avoir pris connaissance que le conseil d'administration de la Société a adopté, par des résolutions prises le 18 octobre 2013, un projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2781 du 7 novembre 2013, conformément aux articles 290 et 307 de la Loi (le Projet de Scission).

Troisième résolution

L'assemblée déclare unanimement avoir pris connaissance et approuve unanimement le Projet de Scission tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans l'intégralité de ses provisions.

Quatrième résolution

L'assemblée constate unanimement que les documents requis par l'article 295 de la Loi (c'est-à-dire le Projet de Scission, les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société), ont été tenus à disposition des actionnaires de la Société, à son siège social, pendant une période d'un mois précédant la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée constate unanimement qu'aucune objection au Projet de Scission n'a été soulevée entre la date de la publication du Projet de Scission et la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

Après avoir renoncé à l'examen du Projet de Scission par un expert indépendant, conformément à l'article 296 (1) de la Loi, l'assemblée approuve unanimement la scission et reconnaît que celle-ci sera effective à la date du 2 janvier 2014 envers la Société et la Société Cessionnaire et à compter de la publication des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations envers les tiers.

Septième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée demande au notaire de constituer la Société Cessionnaire, dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Benetton International Manufacturing S.A.» (la Société).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seront refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts actionnaires ou des prêts par des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La Société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tour titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront titre convertibles.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,00) représenté par treize millions trois cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept (13.353.847) actions sans valeur nominale, chacune libérée intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi titre nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit et tout ou partie de la prime d'émission peut être remboursée ou réallouée à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social de la Société, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

Souscription du capital

Les treize millions trois cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept (13.353.847) actions de la Société seront émises à:

Benetton Group S.p.A., avec siège social à Villa Minelli, I-31050 Ponzano, Treviso, deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	249.999
Benetton Holding International N.V./S.A., avec siège social à Amsterdam et avec siège d'administration effectif à 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.124, treize millions cent trois mille huit cent quarante-huit actions	13.103.848
Total: treize millions trois cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept actions	<u>13.353.847</u>

Libération du capital

Le capital social de la Société Cessionnaire a été entièrement libéré à concurrence de quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,00) par apport en nature des actifs et passifs tels que décrits dans la Projet de Scission. L'apport en nature, étant effectué à la valeur comptable et étant basé sur les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 de Benetton International S.A., ne sera, en accord avec les dispositions de l'article 26-1 (3quater) de la Loi pas soumis à un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Bernard BASECQZ, administrateur et président du conseil d'administration, demeurant à 1, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique);
- Monsieur Daniele BANDIZIOL, administrateur, demeurant à 28, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, né le 15 mars 1961 à Spinea (Italie);
- Monsieur Giuseppe MAZZOCATO, administrateur, demeurant à 24, am Stronck, L-6915 Roodt-sur-Syre, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie);
- Monsieur Mauro FAVA, administrateur, demeurant à 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Trévise, né le 14 janvier 1957 à Trévise (Italie);
- Monsieur Andrea GHIRINGHELLI, administrateur, demeurant à 10, Via Dogana, CH-Bellinzona, né le 2 octobre 1965 à Bellinzona (Suisse).

2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- Ernst & Young S.A., société anonyme, avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

3. L'adresse du siège social est fixée au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Léonard, Eudeline, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/669. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014009033/443.

(140009883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Bad Schönborn, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.473.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bad Schönborn

Référence de publication: 2014013524/18.

(140015742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.630.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe DAUVERGNE, dirigeant de société, demeurant au 23, rue Pierre Maisonnet L-2113 Luxembourg, ici représenté par Madame Nora BRAHIMI, employée privée, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 décembre 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée INTERNATIONAL INVESTMENT S.A
Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Philippe DAUVERGNE, pré-qualifié déclare souscrire la totalité des (100) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui du commissaire aux comptes à UN (1).

2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philippe DAUVERGNE, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay aux Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet L-2113 Luxembourg;

- Madame Nora BRAHIMI, employée privée, née le 20 mai 1973 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal L-2449 Luxembourg; et

- Madame Sandrine FROEHLINGER, employée privée, née le 23 mars 1981 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KSANTEX S. à r. l., avec siège social établi au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.619.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

5. Le siège social est fixé au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration consécutivement à la constitution de la société

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la majorité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Philippe DAUVERGNE, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué et président, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Brahimi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2014. LAC/2014/435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011710/154.

(140012492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Klötze, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.478.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Klötze

Référence de publication: 2014013926/18.

(140015744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Der alleinige Aktionär hat durch Beschluss mit Wirkung zum 28. Januar 2014 beschlossen (i) den Rücktritt von Herrn Ian KENT als Geschäftsführer anzuerkennen und (ii) Herrn Jens HOELLERMANN, geschäftsansässig in der 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, als neues Mitglied des Geschäftsführerrats für eine unbestimmte Dauer zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018600/11.

(140022076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Thale, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.470.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thale

Référence de publication: 2014014303/18.

(140015750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Teufelsbad, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.480.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Teufelsbad

Référence de publication: 2014014302/18.

(140015746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Lemwerder, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.479.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lemwerder

Référence de publication: 2014013954/18.

(140015743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.221.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Silver II GP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.221, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. 149 of 22 January 2013. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 28 June 2013, published in the Mémorial, Nr.2283 of 17 September 2013.

The meeting was presided over by Me Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Me Elsa Idir, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Amendment of article 2 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to (a) acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in (i) Silver II GP Holdings S.C.A., a société en commandite par actions organized under the laws of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 173.238 (such entity, including any successor thereto resulting from change of name, change of corporate denomination, merger, or otherwise, "Holdings"), and (ii) Silver II Management Holdings, LP, a limited partnership formed under the laws of Guernsey (such entity, including any successor thereto resulting from change of name, change of corporate denomination, merger, or otherwise, "Management Aggregator") and (b) act as unlimited shareholder and manager of Holdings and as general partner of Management Aggregator.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, to the extent permitted under Luxembourg law, directly or indirectly connected to the accomplishment of its purpose."

(2) Amendment of article 6bis of the Articles so as to read as follows:

" Art. 6bis. Restrictions on Transfer of Shares and Company Sale.

6bis-1. Restrictions on Transfer

Each holder of shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the holders of class B shares and the holders of class A shares, (ii) as provided in Article 6bis-4, or (iii) to any Affiliate of such holder; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

6bis-2. Other Restricted Transfers

Notwithstanding Article 6bis-1, no holder of shares shall be entitled to Transfer its shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

6bis-3. Improper Transfer

Any attempt to Transfer or encumber any shares not in accordance with these articles of association or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

6bis-4. Company Sale

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company and the holders of shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of shares shall be required to (x) Transfer shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements with respect to the shares in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders with respect to the shares in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the shares by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4) and, if a certificate has been issued for the shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the board of managers), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4., execute and deliver such other documents or instruments as may be executed and delivered with respect to the shares by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

6bis-5. Definitions

For the purpose of this article 6bis, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Company Sale" shall have the meaning ascribed thereto in any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company; provided that the term "Company Sale" as it is used in these articles of association shall at all times only refer to a Company Sale that includes the sale of shares of the Company.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Qualified Investor Securityholders" shall have the meaning ascribed thereto in any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company.

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including 13 December 2019."

(3) Amendment of article 7 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a board of two managers consisting of one class A manager and one class B manager who need not be shareholders. The class A manager and the class B manager will be appointed from a list of managers that will be submitted to shareholders of the Company in accordance with the provisions of any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if a class A manager and a class B manager is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by unanimous approval of the managers of the Company present or represented.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any class A manager (who may be represented) and any class B manager (who may be represented) unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one class A manager and one class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the board of managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to an executive or other committee as it deems fit. It shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

The board of managers may establish one or more committees for which it shall appoint the members (who may be but do not need to be managers), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto."

(4) Amendment of article 17 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 17. Conflict with shareholders' agreement (if any).** To the extent that any conflict exists between these articles of association and any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company, then to the extent permitted by law, the terms of such agreement shall govern."

The foregoing having been approved, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") took the following unanimous resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to amend article 2 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is to (a) acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in (i) Silver II GP Holdings S.C.A., a société en commandite par actions organized under the laws of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 173.238 (such entity, including any successor thereto resulting from change of name, change of corporate denomination, merger, or otherwise, "Holdings"), and (ii) Silver II Management Holdings, LP, a limited partnership formed under the laws of Guernsey (such entity, including any successor thereto resulting from change of name, change of corporate denomination, merger, or otherwise, "Management Aggregator") and (b) act as unlimited shareholder and manager of Holdings and as general partner of Management Aggregator.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, to the extent permitted under Luxembourg law, directly or indirectly connected to the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The Meeting resolved to amend article 6bis of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 6bis. Restrictions on Transfer of Shares and Company Sale.**

6bis-1. Restrictions on Transfer

Each holder of shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the holders of class B shares and the holders of class A shares, (ii) as provided in Article 6bis-4, or (iii) to any Affiliate of such holder; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

6bis-2. Other Restricted Transfers

Notwithstanding Article 6bis-1, no holder of shares shall be entitled to Transfer its shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

6bis-3. Improper Transfer

Any attempt to Transfer or encumber any shares not in accordance with these articles of association or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

6bis-4. Company Sale

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company and the holders of shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of shares shall be required to (x) Transfer shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements with respect to the shares in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders with respect to the shares in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the shares by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4) and, if a certificate has been issued for the shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the board of managers), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4., execute and deliver such other documents or instruments as may be executed and delivered with respect to the shares by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

6bis-5. Definitions

For the purpose of this article 6bis, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Company Sale" shall have the meaning ascribed thereto in any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company; provided that the term "Company Sale" as it is used in these articles of association shall at all times only refer to a Company Sale that includes the sale of shares of the Company.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Qualified Investor Securityholders" shall have the meaning ascribed thereto in any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company.

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including 13 December 2019."

Third resolution

The Meeting resolved to amend article 7 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a board of two managers consisting of one class A manager and one class B manager who need not be shareholders. The class A manager and the class B manager will be appointed from a list of managers that will be submitted to shareholders of the Company in accordance with the provisions of any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if a class A manager and a class B manager is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by unanimous approval of the managers of the Company present or represented.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any class A manager (who may be represented) and any class B manager (who may be represented) unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one class A manager and one class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the board of managers may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to an executive or other committee as it deems fit. It shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

The board of managers may establish one or more committees for which it shall appoint the members (who may be but do not need to be managers), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto."

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 17 of the Articles so as to read as follows:

" Art. 17. Conflict with shareholders' agreement (if any). To the extent that any conflict exists between these articles of association and any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company, then to the extent permitted by law, the terms of such agreement shall govern."

There being no further item on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Silver II GP S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 173.221, constituée le 30 novembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 149 du 22 janvier 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2283 du 17 septembre 2013.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varientur resteront attachées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, permettant ainsi à la présente assemblée d'être régulièrement constituée et de statuer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

(1) Modification de l'article 2 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de La Société est (a) d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans (i) Silver II GP Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.238 (cette entité, y compris tout successeur découlant d'un changement de nom, d'un changement de dénomination sociale, d'une fusion ou autre, «Holdings»), et (ii) Silver II Management Holdings, LP, une limited partnership constituée en vertu des lois de Guernesey (cette entité, y compris tout successeur découlant d'un changement de nom, d'un changement de dénomination sociale, d'une fusion ou autre, l'«Agrégateur de Gestion») et (b) d'agir comme associé commandité et gérant de Holdings et comme gérant (generalpartner) d'Agrégateur de Gestion.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans les limites autorisées par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que céder par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires, obligations convertibles et toutes autres valeurs mobilières, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, liée directement ou indirectement à la réalisation de son objet.»;

(2) Modification de l'article 6bis des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6bis. Restrictions de Transfert de Parts Sociales et de Vente de la Société.**

6bis-1. Restrictions de Transfert

Chaque titulaire de parts sociales ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute part sociale ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des titulaires de parts sociales de Classe B et des titulaires de parts sociales de Classe A, (ii) tel que prévu à l'article 6bis-4. ou (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire; à condition que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devienne partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

6bis-2. Autres Restrictions de Transferts

Nonobstant l'Article 6bis-1, nul titulaire de parts sociales n'aura le droit de Transférer ses parts sociales à aucun moment si ce Transfert:

(a) enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Part Sociales;

(b) oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

(c) représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

6bis-3. Transfert Indu

Toute tentative de Transférer ou de grever toute part sociale d'une manière non conforme aux présents Statuts ou à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société sera nulle et non

avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflètera pas ce Transfert ou cette tentative de grèvement dans son registre de parts sociales nominatives.

6bis-4. Vente de la Société

Dans le cas où les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société et les titulaires de parts sociales Avis de Vente de la Société») du fait que les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières ont approuvé cette Vente de la Société, alors chaque titulaire de parts sociales prendra toute mesure, en vue d'effectuer cette Vente de la Société, raisonnablement demandée par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières ayant pris l'initiative de cette Vente de la Société; à condition qu'aucun titulaire de parts sociales ne soit tenu de (x) Transférer des parts sociales dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières transféreront leurs parts sociales respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en lien avec les parts sociales relatives à cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières en lien avec les parts sociales relatives à cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire de parts sociales en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire de parts sociales en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières, date à laquelle chaque titulaire de parts sociales devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des parts sociales en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par l'/les Investisseur(s) Qualifié(s) Porteur(s) de Valeurs Mobilières qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4) et, si un certificat a été émis pour les parts sociales, les certificats en question (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le conseil de gérance), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4., signer et remettre tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis en rapport avec les parts sociales par l'/les Investisseur(s) Qualifié(s) Porteur(s) de Valeurs Mobilières qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

Art. 6bis-5. Définitions. Aux fins du présent article, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Vente de la Société» a la signification qui lui est attribuée dans toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière; à condition que le terme «Vente de la Société» tel qu'il est employé dans les présents statuts fasse toujours référence à une Vente de la Société qui inclut la vente de parts sociales de la Société.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières» a la signification qui lui est attribuée dans toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière.

«Période Limitée» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au 13 décembre 2019 inclus.»;

(3) Modification de l'article 7 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un conseil de deux gérants composé d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, associés ou non. Le gérant de classe A et le gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de gérants qui sera soumise aux associés de la Société conformément aux dispositions de toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, et qui statue à la majorité simple. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à l'unanimité des gérants de la Société présents ou représentés.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par l'un des gérants de classe A (qui peut se faire représenter) et l'un des gérants de classe B (qui peut se faire représenter), sauf décision contraire du conseil de gérance. Les copies ou extraits de ce procès-verbal qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B, sauf décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières, à des gérants individuels ou d'autres fondés de pouvoir ou représentants de la Société (ayant le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières, à un comité exécutif ou tout autre comité tel qu'il le juge approprié. Il fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que les rémunérations et pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

Le conseil de gérance peut constituer un ou plusieurs comités dont il nommera les membres (gérants ou non) et déterminera l'objet, les pouvoirs et les compétences ainsi que les procédures et toutes autres règles pouvant s'appliquer à ce(s) comité(s).»;

(4) Modification de l'article 17 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 17. Conflit avec tout accord entre les associés (le cas échéant).** Dans la mesure où il existe un conflit entre les présents Statuts et tout accord (le cas échéant) conclu entre les associés de la Société et engageant la Société, alors dans la mesure où la loi le permet, les conditions de cet accord s'appliqueront.»

Ce qui précède ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée») a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 2 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de La Société est (a) d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans (i) Silver II GP Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.238 (cette entité, y compris tout successeur découlant d'un changement de nom, d'un changement de dénomination sociale, d'une fusion ou autre, «Holdings»), et (ii) Silver II Management Holdings, LP, une limited partnership constituée en vertu des lois de Guernesey (cette entité, y compris tout successeur découlant d'un changement de nom, d'un changement de dénomination sociale, d'une fusion ou autre, l'«Agrégateur de Gestion») et (b) d'agir comme associé commandité et gérant de Holdings et comme gérant (generalpartner) d'Agrégateur de Gestion.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans les limites autorisées par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que céder par la vente, l'échange ou autrement, des actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires, obligations convertibles et toutes autres valeurs mobilières, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiées, convertibles ou non, de titres obligataires, de bons de souscription et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut accorder de l'aide (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, liée directement ou indirectement à la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6bis des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 6bis. Restrictions de Transfert de Parts Sociales et de Vente de la Société.

6bis-1. Restrictions de Transfert

Chaque titulaire de parts sociales ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute part sociale ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des titulaires de parts sociales de Classe B et des titulaires de parts sociales de Classe A, (ii) tel que prévu à l'article 6bis-4. ou (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire; à condition que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devienne partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

6bis-2. Autres Restrictions de Transferts

Nonobstant l'Article 6bis-1, nul titulaire de parts sociales n'aura le droit de Transférer ses parts sociales à aucun moment si ce Transfert:

(a) enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Part Sociales;

(b) oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

(c) représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

6bis-3. Transfert Indu

Toute tentative de Transférer ou de grever toute part sociale d'une manière non conforme aux présents Statuts ou à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société sera nulle et non avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflètera pas ce Transfert ou cette tentative de greèvement dans son registre de parts sociales nominatives.

6bis-4. Vente de la Société

Dans le cas où les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société et les titulaires de parts sociales Avis de Vente de la Société») du fait que les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières ont approuvé cette Vente de la Société, alors chaque titulaire de parts sociales prendra toute mesure, en vue d'effectuer cette Vente de la Société, raisonnablement demandée par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières ayant pris l'initiative de cette Vente de la Société; à condition qu'aucun titulaire de parts sociales ne soit tenu de (x) Transférer des parts sociales dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières transféreront leurs parts sociales respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en lien avec les parts sociales relatives à cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières en lien avec les parts sociales relatives à cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire de parts sociales en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire de parts sociales en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières, date à laquelle chaque titulaire de parts sociales devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des parts sociales en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par l'/les Investisseur(s) Qualifié(s) Porteur(s) de Valeurs Mobilières qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4) et, si un certificat a été émis pour les parts sociales, les certificats en question (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le conseil de gérance), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4, signer et remettre tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis en rapport avec les parts sociales par l'/les Investisseur(s) Qualifié(s) Porteur(s) de Valeurs Mobilières qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

Art. 6bis-5. Définitions. Aux fins du présent article, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Vente de la Société» a la signification qui lui est attribuée dans toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière; à condition que le terme «Vente de la Société» tel qu'il est employé dans les présents statuts fasse toujours référence à une Vente de la Société qui inclut la vente de parts sociales de la Société.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Investisseurs Qualifiés Porteurs de Valeurs Mobilières» a la signification qui lui est attribuée dans toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière.

«Période Limitée,» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au 13 décembre 2019 inclus.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 7 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un conseil de deux gérants composé d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, associés ou non. Le gérant de classe A et le gérant de classe B seront nommés à partir d'une liste de gérants qui sera soumise aux associés de la Société conformément aux dispositions de toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant cette dernière.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, et qui statue à la majorité simple. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à l'unanimité des gérants de la Société présents ou représentés.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par l'un des gérants de classe A (qui peut se faire représenter) et l'un des gérants de classe B (qui peut se faire représenter), sauf décision contraire du conseil de gérance. Les copies ou extraits de ce procès-verbal qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B, sauf décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières, à des gérants individuels ou d'autres fondés de pouvoir ou représentants de la Société (ayant le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières, à un comité exécutif ou autre tel qu'il le juge approprié. Il fixera les conditions de nomination et de révocation ainsi que les rémunérations et pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

Le conseil de gérance peut constituer un ou plusieurs comités dont il nommera les membres (gérants ou non) et déterminera l'objet, les pouvoirs et les compétences ainsi que les procédures et toutes autres règles pouvant s'appliquer à ce(s) comité(s).»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 17 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 17. Conflit avec tout accord entre les associés (le cas échéant).** Dans la mesure où il existe un conflit entre les présents Statuts et tout accord (le cas échéant) conclu entre les associés de la Société et engageant la Société, alors dans la mesure où la loi le permet, les conditions de cet accord s'appliqueront.»

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: M. ESTEVES, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14467. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180366/652.

(130219978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.530.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2014004269/13.

(140004072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

DRAGOON Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.604.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 décembre 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Adrian VAN DER KROFT, employé privé, avec adresse professionnelle Speelhofdreef 41 à B-2970 Schilde.

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004261/25.

(140004187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 06 décembre 2013 que la décision suivante a été prise:

- La révocation de Monsieur David Aubin de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Direct Property Management S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2014004284/16.

(140004707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Duraro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 113.350.

Par la présente, je soussigné, M. Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14.03.1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la Société Anonyme DURARO S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B113350.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2014004264/12.

(140003899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Duraro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 113.350.

Par la présente, je soussigné, M. Johan THIRIART, économiste, né 05.05.1960 à Kinshasa (COD), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la Société Anonyme DURARO S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B113350.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Johan THIRIART.

Référence de publication: 2014004265/12.

(140003899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

DZC, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.148.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004266/10.

(140004788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.581.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004270/10.

(140004084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 156.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004271/10.

(140004154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R.C.S. Luxembourg B 28.312.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 août 2013

L'assemblée générale ordinaire de ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Est renommée réviseur d'entreprises pour la période d'une année la société:

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION, EVERARD - KLEIN S.A R.L.

RC B 63706

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014004281/17.

(140003939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Euro Footwear Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.247.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euro Footwear Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014004282/12.

(140004265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

European Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de manière extraordinaire à la date du 07 janvier 2014, que Mme Liette Gales, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Anne Huberland. Le mandat de Mme Liette Gales prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014004285/16.

(140003882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004301/9.

(140004311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Espace Events & Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 145.995.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004308/9.

(140004248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Rilston S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.278.

—
Par résolutions prises en date du 16 décembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 30 novembre 2013 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 30 novembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

Référence de publication: 2014003860/15.

(140003363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.468.

—
Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag vom 31.12.2013

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags vom 31.12.2013 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderung bei den Anteilseignern der Gesellschaft mit:

- Die SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung 3 S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 178.449 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Die SIGNA Prime Capital Invest GmbH, mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch der Stadt Wien unter der Nummer FN 352317p hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2014003900/18.

(140003468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Parwa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.407.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014003822/12.

(140003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“AM Global Holding Bis”, a société à responsabilité limitée, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (“RCS”) in Luxembourg under number B 103018 (herein after referred to as the “Absorbing Company”), and incorporated pursuant to a notarial deed dated September 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1187 of November 22, 2004 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, dated November 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 28 of January 4, 2013,

represented by Mrs. Bérange Poirier, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of powers conferred on the basis of managers’ resolutions of the Absorbing Company dated November 07, 2013.

A copy of the said managers’ resolutions remained attached to the Merger Proposal mentioned hereafter.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state the following Merger Proposal:

1. that the Merger Proposal relating to the merger of the Absorbing Company and AMO Holding 12 S.A., a société anonyme, with registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the RCS under number B 135571 (herein after referred to as the “Absorbed Company”) and incorporated pursuant to a notarial deed, dated January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 423 of February 19, 2008 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, dated February

22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1149 of May 15, 2013, was received by the undersigned notary on 15 November 2013.

The Merger Proposal of the Absorbed Company together with the Absorbing Company (the "Merging Companies") was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3036 of November 30, 2013;

2. that article 10 of the Merger Proposal provides that unless a contrary decision of a general meeting of the Absorbing Company, the merger will, as set out before, become effective and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law on Commercial Companies, with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company;

3. that pursuant to article 267 (1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Merger Proposal and the annual accounts of the last three financial years, where relevant, of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;

4. that none of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting be called pursuant to article 279 (1) c) of the Law; and

5. that the Absorbed Company ceased to exist.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities to be carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«AM Global Holding Bis», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés («RCS») à Luxembourg sous le numéro B 103018 (ci-après la «Société Absorbante»), et constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1187 du 22 novembre 2004 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Me Jean-Joseph WAGNER, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 4 janvier 2013,

représentée par Madame Bérange Poirier, Paralegal, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 07 novembre 2013.

Une copie desdites résolutions du conseil de gérance est annexée au projet de fusion mentionné ci-après.

La partie comparante, représentée comme il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le Projet de Fusion suivant:

1. que le Projet de Fusion relatif à la fusion de la Société Absorbante et AMO Holding 12 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B135571 (ci-après «Société Absorbée»), et constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 423 du 19 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Me Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1149 du 15 mai 2013, a été reçu par le notaire soussigné le 15 novembre 2013,

Le Projet de Fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante (les «Sociétés Fusionnantes») a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3036 du 30 novembre 2013;

2. que la clause 10 du Projet de Fusion prévoit qu'à défaut d'une décision contraire de l'assemblée générale de la Société Absorbante, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-dessus et entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à l'exception de ce qui est prévu par l'article 274 paragraphe (1) b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister; et
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

3. que conformément à l'article 267 (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le Projet de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices, dans la mesure où ils existent, des Sociétés Fusionnantes ont été rendus disponibles au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les Sociétés Fusionnantes;

4. qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi; et

5. que la Société Absorbée a cessé d'exister.

La partie comparante a ainsi requis le notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes et de ce fait que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de cette même partie, la version anglaise prévaudra en cas de différences entre la version anglaise et la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2014. Relation: EAC/2014/235. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014002797/113.

(140002355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

AL-REEF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.618.

— AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Ralf WÜHLER, ansässig Heppenheimer Strasse, 31-33, D-68309 Mannheim, hier vertreten durch Fiduciaire EU-ROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, selbst hier vertreten durch Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. - Dass die Aktiengesellschaft Al-Reef Luxembourg S.A. (vormals Fireblade S.A.) mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxembourg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter der Nummer B 124.618 gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, vom 13. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 731 vom 27. April 2007, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, vom 17. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1851 vom 28. Juli 2008.

II. - Dass das Gesellschaftskapital auf einunddreißig tausend Euro (31.000,-EUR) festgelegt ist, eingeteilt in dreitausendhundert (3100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).

III. - Dass die Komparentin alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist. IV.- Dass die Komparentin beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V. - Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. - Dass die Komparentin St THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola B.V.I, I.B.C. n° 308077 zum Liquidator ernannt.

Der Liquidator erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben.

VII. - Dass die Erklärungen des Liquidator Gegenstand einer Prüfung der Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., in ihrer Eigenschaft als Liquidationskommissar gewesen sind.

VIII. - Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar sowie dem Liquidationskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

IX. - Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

X. - Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.

XI. - Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L - 1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2013. Relation GRE/2013/5371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2014002790/49.

(140002701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

BSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 130.217.

Protokoll der Hauptversammlung der BSEC S.A. am 18.07.2013

100% des Kapitals (alle Aktionäre) sind anwesend.

Herr Rischmann wird als Versammlungsleiter einstimmig gewählt.

Beginn der Versammlung: 13:00 Uhr

Top1 Neuwahl der Verwaltungsmitglieder, des Verwaltungsratsvorsitzenden und Rechnungskommissar

Frau Petra Salzer geb. Engelke, geboren am 08. Mai 1961 in Hildesheim, wohnhaft in D-31139 Hildesheim, Am Krümpel, 21, wird auf unbegrenzte Dauer zum Verwaltungsratsmitglied und zum Verwaltungsratsvorsitzenden einstimmig gewählt.

Herr Benedikt Salzer, geboren am 08. September 1986 in Hildesheim, wohnhaft in D-31139 Hildesheim, Am Krümpel, 21 scheidet zum 31.07.2013 aus.

Herr Steffen Salzer, geboren am 07. April 1988 in Hildesheim, wohnhaft in D-31139 Hildesheim, am Krümpel, 21 wird auf unbegrenzte Dauer zum Verwaltungsratsmitglied einstimmig gewählt

Herr Eike-Christian Salzer, geboren am 01.11.1991 in Hildesheim, wohnhaft in D-31139 Hildesheim, Am Krümpel 21; wird auf unbegrenzte Dauer ab dem 01.08.2013 zum Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Weiterhin wird Herr Erik Rischmann, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in 66424 Homburg, Talstrasse 39, als neuer Rechnungskommissar auf ebenfalls unbegrenzte Dauer einstimmig gewählt.

Den 18.07.2013.

Petra Salzer / Benedikt Salzer / Steffen Salzer

Verwaltungsratsvorsitzende / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Der Versammlungsleiter beschließt die Aktionärsversammlung um 14.45 Uhr

Den 18.07.2013.

Erik Rischmann

Versammlungsleiter und Rechnungskommissar

Référence de publication: 2014002849/29.

(140001887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.973.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Fiji Water Company Holdings LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Company Trust Center, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, the United States of America, and its principal office at 11444 West Olympic Boulevard, 10th Floor, Los Angeles, California 90064, the United States of America, registered with the Secretary State of Delaware under number 3851641; and

- NPT Agency, a partnership duly incorporated and validly existing under the laws of Fiji, having its registered office at Level 3, Pacific House, Butt Street GPO Box 149, Suva, Fiji, and its principal office at Level 03, Ra Marama House, 91 Gordon Street, Suva, Fiji.

Here all represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on December 24, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entities are the sole shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.973, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 28th, 2004, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" under number 58, on January 20th, 2005 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated April 30th, 2009, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" under number 1137, on June 9th, 2009.

II. The Company's share capital is set at forty-four million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 44,500,000.-) represented by four hundred and forty-five thousand (445,000) shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by five million U.S. Dollars (USD 5,000,000.-), in order to decrease it from its present amount of forty-four million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 44,500,000.-) to thirty-nine million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 39,500,000.-) by reimbursement to the shareholders on a prorata basis through the cancellation of fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the shareholders resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-nine million five hundred thousand U.S. Dollars (USD 39,500,000.-) represented by three hundred and ninety-five thousand (395,000) shares of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares".

Third resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with this amendment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Fiji Water Company Holdings LLC, une société dûment constituée et gouvernée par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Company Trust Center, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et son siège principal au 11444 West Olympic Boulevard, 10th Floor, Los Angeles, California 90064, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Secretary State of Delaware» sous le numéro 3851641; et

- NPT Agency, une société dûment constituée et gouvernée par les lois des Iles Fidji, ayant son siège social à Level 3, Pacific House, Butt Street GPO Box 149, Suva, Iles Fidji, et son siège principal à Level 03, Ra Marama House, 91 Gordon Street, Suva, Iles Fidji.

Ici représentées par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 24 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentale d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.973, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 58, le 20 janvier 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1137, le 9 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre millions cinq cent mille Dollars américains (USD 44.500.000,-) représenté par quatre cent quarante-cinq mille (445.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-), afin de le réduire de son montant actuel de quarante-quatre millions cinq cent mille Dollars américains (USD 44.500.000,-) à trente-neuf millions cinq cent mille Dollars américains (USD 39.500.000,-) par remboursement aux associés au prorata de leur détention dans la Société par l'annulation de cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à trente-neuf millions cinq cent mille Dollars américains (USD 39.500.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées».

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification qui précède, et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à cette modification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/33. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002956/133.

(140002532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Comptoir Produits Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 2, Bënzelterweeg.

R.C.S. Luxembourg B 102.959.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR PRODUITS AUTOMOBILES S.A. en abrégé CPA avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 2 Bënzelterweeg, R.C.S. B 102.959,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 février 2001, publiée au Mémorial C n o 831 du 1^{er} octobre 2001, page 39.861.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier De Spa, administrateur, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 2 Bënzelterweeg.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au domicile privé de M.De Spa.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Didier De Spa, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002889/64.

(140002809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

H'Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 160.362.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

on the thirtieth of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. David Julien Philippe HOLDER, company president, residing at CH-1224 Chêne Bougeries (Switzerland), 44, Chemin Grange Canal,

hereby represented by Mrs. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9 Ra-batt, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company H'Cars, having its registered office at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.362 (NIN 2011 2413 708)

II.- That the company has been incorporated by deed of the notary Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 17th of February, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1542 of July, 12, 2011, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Francis KESSELER, on the 28th of July, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2236 of September 22, 2011.

III.- That the company has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the private limited liability company H'Cars is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing person, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the private limited liability company H'Cars.

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Mr. David Julien Philippe HOLDER, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the private limited liability company H'Cars have been settled and that he will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize,

Le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur David Julien Philippe HOLDER, président de société, demeurant à CH-1224 Chêne Bougeries (Suisse), 44, Chemin Grange Canal,

ici représenté par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9 Rabatt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée H'Cars, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.362 (NIN 2011 2413 708)

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1542 du 12 juillet 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Francis KESSELER, en date du 28 juillet 2011 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2236 du 22 septembre 2011.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-).

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société à responsabilité limitée H'Cars n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, décide de dissoudre la société à responsabilité limitée H'Cars.

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, Monsieur David Julien Philippe HOLDER, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société à responsabilité limitée H'Cars a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée et est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, représenté comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/6. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002994/98.

(140003078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

foodwinerocknroll, Société Civile.

Siège social: L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 4.713.

—
Gesellschafterbeschluss vom 31.12.2013

Astrid Siegrid Preusse und Bo Dellgren Frederiksen

beschliessen mit Wirkung vom 31.12.2013 die Auflösung der Firma „foodwinerocknroll“.

Etwaige verbleibende Vermögenswerte (Kontoguthaben) werden zu gleichen Teilen den Gesellschaftern ausgeschüttet. Verbindlichkeiten bestehen nicht.

Mit diesem Beschluss und dem o.g. Verfahren wird die Gesellschaft endgültig geschlossen und übt ab dem 31.12.2013 keine Aktivitäten mehr aus.

Helmsange, den 31.12.2013.

Astrid Siegrid Preusse / Bo Dellgren Frederiksen.

Référence de publication: 2014004004/15.

(140004142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.142.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004023/10.

(140003735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

dHC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.767.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 octobre 2012

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Benjamin Bertrand au poste d'administrateur avec effet immédiat.

2. L'assemblée générale accepte la démission de la société Humaniste Conseil au poste d'administrateur avec effet immédiat.

3. L'assemblée générale accepte la démission de la société de Monsieur Serge Bertrand au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

4. L'assemblée générale constate que l'entière des actions de la société dHC International S.A. sont détenue par un actionnaire unique et décide de nommer au poste d'administrateur unique, Monsieur Serge Bertrand demeurant 20 Val Saint André L-1128 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004026/18.

(140004175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Uranium Participation Cyprus Limited-Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.260.

—
Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003945/11.

(140002745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Avega Tax Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.668.

—
Suite à une cession de parts sociales du 10 décembre 2013:

1. l'associé de la Société, Stefan Lambert, détient 312.503 parts sociales;

2. l'associé de la Société, Wolfgang Zettel, détient 312.499 parts sociales;

3. le nouvel associé de la Société, Sandra Biewer, née le 26 septembre 1973 à Porz/Cologne en Allemagne et avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg détient 312.499 parts sociales;

4. le nouvel associé de la Société, Birgit Höfer, née le 9 février 1965 à Wissen/Sieg en Allemagne et avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg détient 312.499 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2014004049/19.

(140004780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

—
Changements dans la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 28 novembre 2013 a coopté Monsieur Alex NICK, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE, administrateur démissionnaire.

Monsieur Alex NICK achèvera le mandat de Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Changements dans la composition des délégués à la gestion journalière

Depuis le Conseil d'administration du 28 novembre 2013, Madame Valérie MASSIN, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, fait partie des délégués à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Arnaud POUPART-LAFARGE.

Les délégués à la gestion journalière se composent donc comme suit:

- Monsieur Michel WURTH,
- Madame Valérie MASSIN,
- Monsieur Nico REUTER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2014004044/24.

(140004532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Euro Consult Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.816.

Les Bilan et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2014004315/11.

(140004430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Euro Composites® S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15.11.2013

Abberufung des Mandates aus dem Vorstand:

- Herrn Dr. Patrick FRÈRES, geboren am 16.01.1965 in Ettelbrück, wohnhaft in L-6488 Echternach, 17 rue des Vergers

Echternach, den 15. November 2013.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Référence de publication: 2014004316/12.

(140003697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Nous soussignés, Messieurs Pierre Dagallier et Alain Robillard, agissant en notre qualité de, respectivement, Président du Directoire et Membre du Directoire de la société EREN PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169674,

Souhaitons porter à la connaissance des tiers la décision suivante (adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 20 décembre 2012):

Le Conseil de Surveillance décide d'autoriser des délégations de pouvoirs envisagées par le directoire au profit (i) d'un membre du directoire pour toute opération d'un montant inférieur à dix mille euros (10.000 EUR) et (ii) du président du directoire pour toute opération d'un montant inférieur ou égal à cinq cent mille euros (500.000 EUR) en application des articles 14.3, 14.4 et 21.3 des statuts modifiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour la société EREN PARTICIPATIONS S.A.

Pierre DAGALLIER / Alain ROBILLARD

Président du Directoire / Membre du Directoire

Référence de publication: 2014004307/22.

(140003223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société mère (EFTEC Europe Holding AG, siège social: Poststrasse 6, CH-6301 Zug) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004297/10.

(140004307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Emile Jegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004300/10.

(140004359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Tishman Speyer Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its principal place of business at 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, USA, registered with the secretary of State of the State of Delaware under number 4374133 (the Sole Shareholder);

here represented by Benoit Dardenne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.", having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B - 130284, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1825 on 29 August 2007 (the Company). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on March 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 994 of May 11, 2010.

II. The Company's share capital is currently fixed at two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.00) represented by two thousand one hundred and twenty-five (2,125) shares with a nominal value of one thousand Euro each (EUR 1,000.00).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Change of the name of the Company from Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l into Tishman Speyer Europe S.à r.l.;

(3) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers himself duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l into Tishman Speyer Europe S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of TISHMAN SPEYER EUROPE S.à r.l. (the Company)."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 45, Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4374133 (l'Associé Unique);

représentée par Benoit Dardenne, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessous, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.» ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 130284, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1825 du 29 Août 2007 (la Société). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 994 du 11 mai 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 2.125.000,00) représenté par deux mille cent vingt-cinq (2.125) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,00) chacune.

III. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur les objets suivants:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) changement du nom de la Société de Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l en Tishman Speyer Europe S.à r.l.;

(3) divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant la totalité du capital de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et se déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l en Tishman Speyer Europe S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de TISHMAN SPEYER EUROPE S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. DARDENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58909. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003272/108.

(140002210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Britt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 148.375.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée BRITT s. à r.l., établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 20, Kiricheneck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148375.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014005002/22.

(140003668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.
